



N°419

du 09
Août
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

JOURNALISTES EN DANGER ?

La presse remplit une fonction essentielle dans un système démocratique. Ceux qui exercent l'honorable profession de journalistes doivent donc être protégés pour remplir librement leur mission.

Lorsque des menaces d'atteinte à cette liberté sérieuses et crédibles existent, la seule voie utilisable est celle de la justice.

Un journaliste qui serait menacé peut porter plainte.

Le parquet peut également de sa propre initiative ouvrir une information sur les faits délictueux dont il aurait connaissance.

C'est une autre démarche qu'ont tenté certains journalistes en constituant un mouvement "SOS Journaliste en danger", et en organisant une marche.

On n'est pas sûr que cette stratégie permette une bonne défense de la liberté de la presse.

Tout d'abord parce qu'il n'existe pour l'instant aucune preuve des pressions que subiraient certains journalistes.

D'autre part cette démarche politique donne l'impression de couvrir certains abus: diffamations gratuites, articles de complaisance payés aux journaux.

La liberté de la presse doit être défendue sur tous les fronts.

Elle doit être protégée contre d'éventuelles interférences du pouvoir.

Elle doit reposer sur un strict respect de la déontologie du journalisme.

Accusé de pêche illicite par l'usage de son pavillon par les étrangers

Le Togo ferme son registre d'immatriculation des bateaux de pêche et des navires frigorifiques

Adhésion du Togo au
Protocole de Kingston

**Renforcer les
privilèges et immunités
des fonctionnaires des
fonds marins**



Paulin Messan Ewovor, Ministre de la Pêche

Troisième lecture de l'avant-projet
de Statut de la fonction publique

**L'Autorité recadre
le parcours
administratif du
fonctionnaire togolais**

Lancement d'un appel à candidature pour le recrutement d'un DG

**Les jours de Mawussi
Kakatsi comptés
à la tête de la CEET**

Projet d'environnement urbain de Lomé

**La construction d'un
centre d'enfouissement
appuyée par l'AFD**

Repères

La tradition face aux droits et devoirs du citoyen

Des maîtres des couvents de Vo-Lacs-Mines ont été édifiés sur les droits et devoirs des citoyens, au cours d'un séminaire atelier. Initié par l'Association Panafricaniste Réveil et Eveil Culturels des Traditions Africaines (RECTA), ce séminaire vise à inculquer aux participants les notions de droits en général pour une compréhension des lois de la République par rapport aux lois traditionnelles. Le procureur de la République près le tribunal de Vogan, d'Almeida Jérôme a développé plusieurs thèmes relatifs à la démocratie, aux droits des enfants et de la femme, aux droits et devoirs des citoyens, à l'Etat et à la chefferie traditionnelle. L'orateur a défini le concept démocratie et ses contours, puis s'est appesanti sur le droit des enfants, en invitant l'auditoire à établir des actes de naissances à leurs progénitures et à les scolariser. Il a précisé que la femme a des droits qu'il faut respecter et qu'il urge de la responsabiliser au même titre que les hommes. Le respect des institutions de la République et de la chefferie traditionnelle a été en outre abordé par M. d'Almeida. Les attentes des participants ont été comblées par des réponses données sur certains sujets ayant trait à la tradition par l'orateur principal appuyé par le coordinateur général de RECTA, M. Amédégnato Marcien. A l'ouverture des travaux, le préfet de Vo, Kouvahé Anoumou Yom les a invités à une audition attentive des explications donnée sur la nécessité de respecter la loi fondamentale qu'est la constitution. Le coordinateur général, M. Amédégnato a relevé que la tradition vaudrait piétiner et il faut une dose de connaissance de la loi moderne pour réglementer cette tradition.

M.A./ATOP

Naissance des Editions Continents

Une nouvelle maison vient de voir le jour : les éditions Continents

Dirigée par Kodzo Adzewoda Vondoly, journaliste et poète, la nouvelle maison part à pour objectif de venir grossir le déficit structurel dans le domaine de l'édition. Le constat est fait de l'existence des éditions Graines de pensées- de loin la plus active-, les éditions Moffi et les éditions Awoudy. Les maisons Akpagnon et Rose Bleue, toutes



Kodzo Adzewoda Vondoly

deux dirigées par des écrivains, demeurent dans le silence sépulcral de leurs propriétaires morts en 2005 et 2010. Quant aux Nouvelles éditions africaines (NEA-Togo) et les éditions Haho, les plus anciennes, leur mort certaine est égale à la confusion juridique qui régent leurs existences.

On ne peut donc qu'applaudir le projet de M. Vondoly de promouvoir le marché littéraire national. Plusieurs facteurs sont favorables à cette création : un nombre important de manuscrits inédits, de nouveaux auteurs désireux de s'exprimer. Venant des Editions Awoudy qui a mis sur le marché plusieurs

nouveaux écrivains et notamment misé sur la littérature à l'eau de rose, Kodzo Vondoly devrait certainement avoir beaucoup d'ambitions.

Mais l'édition au Togo reste tout de même un secteur dur pour les entrepreneurs. Aucune entreprise ne dégage réellement de marges intéressantes du fait non seulement de la petitesse du marché mais surtout des taxes et autres impositions. L'Etat du Togo ne respecte pas encore les Accords de Florence sur la détaxation de la circulation des biens culturels et scientifiques, en dépit de sa ratification par le parlement. Les manuels scolaires, le secteur le plus rentable de l'édition n'échappe malheureusement pas à ce "fiscalisme" étatique.

On ne peut pas sous silence également la faiblesse structurelle même des maisons d'édition, peu riches en ressources humaines et souvent très peu sérieuses quant à la qualité des œuvres éditées. Généralement, elles ne disposent pas de capitaux suffisants pour faire florès dans le domaine.

On n'ose donc croire que les éditions Continents, un nom très peu original, est assez nantie de toutes les ressources possibles pour innover.

Kodzo Vondoly est auteur d'un Prince sans royaume (Editions Awoudy) et de plusieurs autres recueils de poèmes ; il dirige le CENACLE, une association de poètes.

Littérature

Trente ans après, Mariama Bâ cartonne toujours en librairie

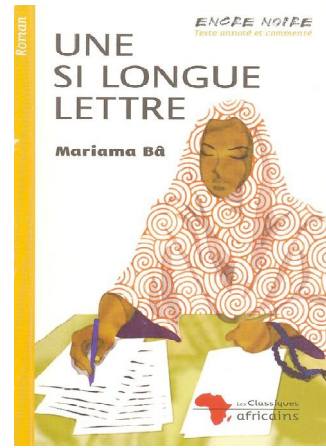
Trente ans après sa sortie, le roman Une si longue lettre de Mariama Bâ reste le livre le plus vendu au Sénégal. Ce qui n'a rien de surprenant pour le quotidien sénégalais Walfadjri, car les thèmes abordés par l'écrivaine sont toujours d'actualité.

Une si longue lettre est le récit de Ramatoulaye Fall adressé à sa meilleure amie, Aïssatou Bâ. La narratrice saisit l'occasion de la mort de son mari pour revenir sur ses 30 ans de mariage. Elle évoque la difficulté d'être une femme dans la société sénégalaise. Ramatoulaye y exprime surtout sa souffrance d'avoir dû partager son mari avec une seconde épouse.

Marie Gréssillon, auteur française, avait consacré une étude à cet ouvrage en 1986:

"Le but du roman est de condamner la polygamie en particulier, pratique bien ancrée dans les mœurs, que personne ne songe à remettre en cause", écrivait-elle.

La polygamie est autorisée sous certaines conditions par l'islam. Or, 89% de la population est musulmane au Sénégal. Et comme l'évoquait en janvier 2011 la journaliste Ndéye Khady Lo dans un article intitulé *"La polygamie redevient in en Afrique"*, il y a de moins en moins de féministes pour dénoncer cette pratique, comme cela avait pu être le cas à l'époque où Mariama Bâ publiait son roman.



Les jeunes femmes d'aujourd'hui se résigneraient davantage que leurs aînées à vivre avec un mari polygame. Certaines expliquent d'ailleurs qu'elles trouvent cela plus pratique pour concilier famille et travail.

Une si longue lettre est le seul roman que Mariama Bâ a publié de son vivant. De nombreux parallèles entre sa vie et celle de Ramatoulaye ont été établis par les critiques. Car l'auteur, décédée en 1981, était institutrice, musulmane, mère de 9 enfants et divorcée. Elle a aussi écrit un second roman, Un chant écarlate, sorti à titre posthume en 1982.

Walfadjri indique que *"l'ouvrage est souvent recommandé aux étrangers qui viennent visiter le Sénégal. [Il] est traduit dans douze langues"*. Il est également enseigné dans les collèges et les universités.

Repères

Ces partisans de moindre effort !

La brigade de recherche de la gendarmerie de Dapaong a présenté le vendredi 29 juillet dans ses locaux un présumé délivreur de faux diplômes.

Il s'agit du nommé Djabongue Larbli, de nationalité togolaise, natif du village de Bougou dans la préfecture de Tône. Le présumé faussaire, âgé de 27 ans est élève greffier en 3e année à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Selon le commandant du groupement de gendarmerie de la région des Savanes, le chef d'escadron Okpaoul Yaovi, le sieur Djabongue Larbli a été arrêté par ses services suite à des plaintes de certains individus qui ont versé des sommes d'argent allant jusqu'à 4.000.000 de FCFA pour obtenir des diplômes de Baccalauréat première partie et deuxième partie et du BEPC. Une perquisition à son domicile a permis de saisir 160 imprimés vierges de relevés de notes de Baccalauréat, du Burkina Faso, des relevés du BACI et du BEPC, ainsi que des actes de naissance des jeunes gens voulant obtenir de lui des diplômes. Il s'est également avéré lors de la perquisition que le présumé faussaire détenait ses propres relevés de note des baccalauréats de 2007 avec une moyenne de 5 sur 20 et de 2008 avec une moyenne de 6 sur 20. Il a également fait usage d'un baccalauréat du Burkina Faso de 2005 avec mention "Assez bien" pour s'inscrire à l'Université de Lomé en 2008 et entrer à l'ENA. M. Djabongue était en possession d'une liste d'une vingtaine de personnes qui lui ont individuellement versé des sommes d'argent allant de 3000 à 15.000F CFA pour avoir de lui des diplômes. Le chef d'escadron Okpaoul Yaovi a rappelé aux détenteurs de faux diplômes qu'une vérification, à un moment donné, mettra à nu ces diplômes falsifiés.

M.A./ATOP



COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À COMPTER DU 07 AOÛT 2011, LE PLAN DE NUMÉROTATION TÉLÉPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 À 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RÉSEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRÉCÉDER L'ANCIEN NUMÉRO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Accusé de pêche illicite par l'usage de son pavillon par les étrangers

Le Togo ferme son registre d'immatriculation des bateaux de pêche et des navires frigorifiques

*** De la nécessité d'éviter la liste noire des pays non coopérants avec l'UE.**

Sylvestre D.

Le langage devient fréquent : un navire battant pavillon togolais est pris pour des cigarettes de contrebande ; un autre a été capturé par des pirates somaliens ; un bateau battant pavillon du Togo, arraisonné en 2009 par la marine israélienne, appartient à un Palestinien dont il avait été impossible d'obtenir l'identité et les activités exactes à Lomé. Un bateau togolais qui n'est pas contrôlé par le pays ? Cela arrive. Réuni en conseil le 3 août dernier, l'Exécutif s'est attardé sur le cas de ces bateaux togolais impliqués dans la pêche illicite non déclarée et non réglementée, dite pêche INN. Sur plusieurs plans, le pays est indexé par l'Union européenne, les Etats-Unis et les organisations régionales de gestion des pêches, à savoir l'absence de dispositions concernant la recherche et la constatation d'activité de pêche INN et les sanctions à l'encontre des navires togolais, leurs capitaines et les opérateurs concernés, l'absence de mesures adéquates de contrôle sur les navires de pêche battant pavillon togolais, l'obsolescence des règles relatives à l'immatriculation des bateaux de pêche pratiquant la pêche INN. Surtout le manque de coopération avec la commission européenne



Paulin Messan Ewovor, Ministre de la Pêche

dans le processus d'identification d'opérateurs INN, etc. Or, la pêche INN est combattue pour sa surexploitation des ressources halieutiques. Récemment, du 27 au 31 mars 2001, une mission européenne a relevé à Lomé des insuffisances dans l'octroi des pavillons et le suivi des activités des bateaux de pêche, le déficit du cadre législatif qui explique l'absence des poursuites judiciaires contre les armateurs et les propriétaires.

Pendant ce temps, le règlement

n°1005/2008 de la communauté européenne interpelle tous les Etats à coopérer dans la lutte contre la pêche INN. Avec la précision que les non coopérants s'exposent à des sanctions commerciales sur les produits de pêche et ne pourraient bénéficier des avantages de coopération. Les autorités togolaises ont compris le risque encouru si rien n'est fait. Aussi, en attendant la révision des textes réglementant l'immatriculation, l'Autorité décide-t-elle de fermer le

registre d'immatriculation des bateaux de pêche y compris les navires frigorifiques intervenant dans le transport et la transformation des produits de pêche appartenant aux étrangers. Et on projette la mise sur pied d'une commission interministérielle pour réfléchir et proposer le mode approprié d'octroi du pavillon togolais aux navires de pêche. Il faut rappeler que, dans un premier temps, le pouvoir de Lomé a procédé à la radiation des bateaux impliqués et a suspendu provisoirement l'immatriculation des navires de pêche appartenant aux étrangers. Seulement, la mesure a été jugée insuffisante par l'Union européenne car des bateaux radiés continuaient à faire usage du pavillon togolais.

Reste que le Togo se dote des « mesures énergiques pour saisir les bateaux qui utilisent illégalement le pavillon togolais », surtout que les activités de pêche se déroulent en haute mer et en dehors des eaux territoriales. Les produits, eux, sont débarqués dans des ports étrangers mettant les bateaux de pêche hors de contrôle des services des pêches. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, la pêche illégale représenterait plus de 14% de la pêche annuelle mondiale.

VERBATIM Par Eric J.

Directeur par appel à candidature

Le Conseil d'administration de la Compagnie énergie électrique du Togo (Ceet) a lancé le 1^{er} août un appel à candidature pour le recrutement d'un Directeur général de la société distributrice du courant électrique au Togo.

En effet, depuis quelques années, la Ceet n'a pas un directeur général plein pouvoir après le départ de l'actuel ministre de l'Energie et des mines, Damipi Noupokou. Son successeur, M. Pédassou a été Dg par intérim jusqu'à son remplacement par le présent, M. Kakatsi, lui aussi intérimaire à ce jour.

En décidant de procéder par appel d'offre, le conseil d'administration veut mettre fin à une situation qui dure trop. Ainsi, le directeur général attendu sera soumis à un cahier de charges clair avec un objectif précis : remettre la structure en marche.

Au vu de la complexité des tâches à accomplir et des résultats escomptés, le conseil recherche un Togolais, homme ou femme dynamique, autoritaire, compétent, pouvant travailler sous pression et nanti d'un background impressionnant. A ce titre, le candidat à ce poste doit être titulaire d'un diplôme de troisième cycle (Doctorat, master ou Dess en administration d'entreprise ou dans tout autre domaine du management des entreprises) ou d'un diplôme d'ingénieur. Aussi doit-il justifier d'une qualification pertinente en administration des entreprises et avoir une quinzaine d'années d'expériences professionnelles et une bonne connaissance du secteur de l'électricité.

Le futur Directeur général aura pour principales missions l'élaboration des orientations générales et du budget annuel de la société, la mise en place d'une politique efficiente des ressources humaines, d'un cadre réglementaire pour le suivi de l'exécution des conventions avec les sociétés partenaires et d'un mécanisme de contrôle et de gestion des différentes unités de production propres. Il devra également assurer une qualité de service aux abonnés, la liaison avec les autorités de tutelle et les partenaires techniques et financiers...

Le futur directeur de la Ceet, sous contrat de deux ans est donc libre dans le choix de ses orientations pour l'efficacité de sa gestion. Politiquement, il n'est soumis à aucune pression des autorités ou des forces politiques. Néanmoins, il a une obligation de résultats vis-à-vis de la Nation.

Comme on peut le constater, la nomination d'un directeur général des sociétés d'Etat n'est plus forcément une question de copinage ou d'appartenance politique. Faure Gnassingbé a commencé l'expérience de l'appel à candidature pour une direction générale avec la Nouvelle société de coton du Togo (Nsct) qui, visiblement donne de bons résultats. Il s'agit là aussi d'un souci de la bonne gouvernance pour éviter les détournements de deniers publics, les gaspillages et le pillage des sociétés.

Troisième lecture de l'avant-projet de Statut de la fonction publique

L'Autorité recadre le parcours administratif du fonctionnaire togolais

Pour les raisons de complexité et de modernité – qu'il se réclame d'ailleurs –, le volumineux futur Statut général de la Fonction publique togolaise est toujours épluché, section par section, par Faure et son équipe. Histoire de s'en imprégner suffisamment avant de l'appliquer aux autres. A la séance du conseil des ministres du 3 août 2011, ils en étaient, à la troisième lecture, seulement à l'article 143, sur les 262 que compte l'avant-projet. Au menu, principalement, le fonctionnaire : son détachement, sa mise à disposition, sa disponibilité, le stage de formation, etc. Les débats ont porté également sur la cessation définitive des fonctions par la démission, le licenciement, la révocation, l'admission à la retraite et le décès. Il s'agira pour L'UNION, dans cette parution, tout comme dans les précédentes, de donner un avant-goût du texte au fonctionnaire togolais, avant son entrée en application prévue pour début 2012.

Ainsi, le détachement est défini par le texte comme la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration d'origine, continue à bénéficier dans son corps d'origine, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il est prononcé à la demande du fonctionnaire et est essentiellement révocable. Il peut être de courte



Solitoki Esso, Ministre de la Fonction publique

durée – ou délégation (pas plus d'un an) – ou à long terme (cinq ans), notamment lorsque le demandeur désire exercer une fonction publique élective ou un mandat syndical empêchant d'assurer normalement le service. Il peut aussi intervenir en cas d'une mission d'enseignement supérieur et de recherche universitaire, ou en vue d'occuper un emploi pour lequel le fonctionnaire a été recruté. Sauf s'il a été de longue durée, le fonctionnaire est aussitôt réintégré à l'expiration de son détachement. Sinon, il doit attendre la première occasion de vacance dans son corps d'origine.

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui, placé

hors de son administration d'origine, continue à bénéficier dans son corps d'origine de ses droits à l'avancement et à la retraite, ainsi que de sa rémunération. Le fonctionnaire peut bénéficier, pour exercer auprès des collectivités territoriales décentralisées, d'un Etat étranger, ou dans des organisations internationales et régionales, des fonctions autres que celles qu'il a normalement vocation d'occuper dans son corps d'origine. Elle peut également intervenir dans le cadre de la coopération administrative ou des conventions d'échanges des fonctionnaires entre le Togo et les autres Etats. Elle a une durée déterminée. L'entité d'accueil peut accorder, sur des bases librement déterminées, des indemnités ou des avantages au fonctionnaire mis à sa disposition.

La mise à disposition est l'opposé de la disponibilité, en ce sens que cette dernière est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou de son service d'origine, cesse de bénéficier dans cette position de ses droits à l'avancement et à la retraite. Elle est prononcée d'office ou sur demande, selon le cas. Dans le premier, la raison peut être une maladie ou une infirmité, lorsque le fonctionnaire, après avoir épuisé ses droits aux congés de maladie et aux congés de longue durée,

n'est pas apte à reprendre son service à l'expiration de son dernier congé. En aucun cas la durée de la disponibilité ne peut excéder un an. La disponibilité peut aussi intervenir par cas de force majeure, lorsque le fonctionnaire est dans l'impossibilité de rejoindre son poste d'attache. Dans ce cas, la durée ne peut excéder cinq mois. Elle peut également intervenir pour effectuer, dans l'intérêt du service, des études ou stages de perfectionnement au pays ou à l'étranger, pour la durée fixée par l'acte de mise à l'étude ou en stage. Si, à l'expiration des délais, le fonctionnaire n'est toujours pas

apte à rejoindre son poste, il est mis à la retraite. Avec les avantages y afférents.

Par ailleurs, en cas d'accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant, la disponibilité est accordée, sur demande, pour une durée maximum de trois ans, renouvelable deux fois. Elle l'est aussi pour des études ou recherche d'un intérêt général pour une durée de cinq ans (renouvelable une fois), ou pour élever un enfant de moins de 5 ans pour une durée de deux ans (renouvelable jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 5 ans. Pour des raisons de convenances

personnelles pour une durée de 2 ans, l'on peut aussi demander une disponibilité renouvelable une fois. Ou lorsqu'on veut exercer un mandat électif, ou s'engager dans une formation militaire pour une durée de 3 ans, etc. A noter que la disponibilité sur demande n'accorde aucun droit à une rémunération, à l'exception des allocations et avantages sociaux auxquels le fonctionnaire peut prétendre. Sauf au cas où le fonctionnaire veut exercer une activité dans une entreprise publique ou privée, il ne peut exercer aucune activité lucrative, sous peine de licenciement.

Lancement d'un appel à candidature pour le recrutement d'un DG

Les jours de Mawussi Kakatsi comptés à la tête de la CEET

L'avis porte la signature du président du Conseil d'administration de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), Katari Foli Bazi, et court jusqu'au 9 septembre prochain. La CEET veut recruter une personne, homme ou femme, de nationalité togolaise, âgée d'au moins 40 ans, pour occuper le poste de Directeur général pendant une période de deux ans renouvelable. L'heureux gagnant

sera responsable devant les organes d'administration de la bonne gestion de la compagnie. Il doit déjà être un véritable meneur d'hommes et un entrepreneur doté d'un sens de l'organisation. Au rang de ses tâches, la gestion des finances et budget, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations générales de la société en relation avec la politique sectorielle du Gouvernement, la mise en place d'une politique

efficiente et efficace des ressources humaines, la gestion de la communication externe et des relations publiques. Le nouveau Directeur devra assurer la qualité du service aux abonnés (disponibilité permanente et régulière d'une énergie de qualité à la clientèle, respect des délais conventionnels pour l'établissement des devis, la

(suite à la page 5)

Brèves Santé

Rien que 16,5% d'Allemands sont jeunes

Les statistiques publiées le 3 août par l'office fédéral allemand Destatis l'attestent : l'Allemagne vieillit. En 2010, le pays comptait 13,1 millions d'enfants de moins de 18 ans, soit 2,1 millions de moins que dix ans auparavant. Les jeunes représentent 16,5 % de la population, contre plus de 20 % en moyenne au Royaume-Uni, en France ou aux Pays-Bas et 31,2 % en Turquie. Dans un éditorial intitulé "la vieille République", le quotidien Die Welt s'inquiète : "Nous sommes riches, certes, mais cela dépend du contexte. En matière de PIB, l'Allemagne fait partie des pays européens les plus aisés. Si l'on considère le nombre d'enfants, les statisticiens pointent régulièrement notre pauvreté." Actuellement le pays le plus peuplé de l'Union européenne, l'Allemagne pourrait voir sa population chuter d'ici à 2060 de 81 millions d'habitants à 65 millions.

Qu'ont-elles fait des règles de prudence ?

C'est un homme au profil particulière-ment "inquiétant" que les enquêteurs de la police judiciaire de Cergy (Val-d'Oise) viennent d'interpeller. Rade-Roberto G., 43 ans, un agent de sécurité inconnu des services de police, a été arrêté après une plainte déposée par une de ses anciennes compagnes. Cette dernière, domiciliée à Pontoise, qui ne savait pas que son ex-petit ami était atteint du sida, a affirmé qu'il l'avait volontairement contaminée alors qu'il se savait malade. Mis en examen le 13 juillet pour "administration" et "tentative d'administration de substances nuisibles" par une juge d'instruction du tribunal de Pontoise, Rade-Roberto G. a été placé en détention provisoire. Après de multiples investigations, les enquêteurs de la police judiciaire de Cergy ont établi que le suspect avait ainsi sciemment contaminé une dizaine de victimes. "En garde à vue, il a nié les faits, précise une source proche de l'affaire. Il est apparu que cet homme avait de nombreux contacts avec des femmes depuis plusieurs années à travers des sites de rencontre sur Internet comme Meetic et Facebook. Le nombre de ses victimes pourrait être rapidement revu à la hausse. Il s'est défendu en arguant qu'il n'était pas sûr d'avoir le sida."

Besoin de médecins en Allemagne

Un vaste projet de loi pour lutter contre la pénurie de médecins de campagne en Allemagne a été adopté par le gouvernement allemand en conseil des ministres.

Estimé à 320 millions d'euros, le projet, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2012, prévoit un paquet de mesures destinées à rendre plus attractive l'installation de docteurs et dentistes dans les zones rurales. Ainsi, les médecins devraient bénéficier d'exonération de charges sur honoraires pour s'installer dans les régions déficitaires, soit environ 10% du territoire. Parallèlement, des mesures financières incitatives à la fermeture de cabinets dans les zones surcouvertes sont également prévues. Dans un contexte général de vieillissement de la population en Allemagne, aux besoins de soins croissants, le gouvernement espère ralentir le départ en retraite de dizaines de milliers de médecins dans les prochaines années dans les régions où le maillage est le plus faible, notamment à l'ouest, en Basse-Saxe et en Bavière, ainsi que dans l'ex-RDA, à l'est.

Projet d'environnement urbain de Lomé

La construction d'un centre d'enfouissement appuyée par l'AFD

Jean Afolabi

C'est un total de 5 millions d'euros, soit 3,3 milliards de francs Cfa, que la France vient de décaisser au profit de la municipalité de Lomé, à travers son Agence de développement (Afd), pour appuyer seconde phase du Projet d'environnement urbain de Lomé (Peul). Les objectifs poursuivis demeurent les mêmes, a indiqué Dominique Renaux, ambassadeur de France au Togo, à la signature

soufflé, et devra être saturée dans 4 ans, disent les autorités municipales. Cette ancienne carrière sert aujourd'hui à peser les déchets solides et à les compacter par des engins. Mais la production des déchets sur le périmètre communal va à un rythme inespéré, à environ 280.000 tonnes par an, indique-t-on. D'où le souci de la délégation spéciale de Lomé, alors qu'il est encore temps, d'identifier un nouveau site où sera aménagé un

dans l'urgence, et le projet d'aménagement d'un CET répond à sa vision de mettre en place une structure organisationnelle en matière de gestion des déchets solides urbains, afin d'améliorer les conditions de vie des populations et de lutter contre la dégradation de l'environnement.

La création du centre d'enfouissement constitue le maillon final de la gestion des déchets solides. Au départ, la précollecte, animée par des entreprises



L'un de ces dépotoirs qui polluent l'environnement urbain de Lomé

de la convention mercredi. Il s'agit d'améliorer l'environnement de la ville de Lomé par des investissements publics dans le secteur des déchets solides et renforcer les capacités de gestion municipale. Conscients des enjeux, les responsables de la municipalité de Lomé ont décidé de contribuer à hauteur de deux cent millions de Francs CFA à ce projet, a souligné le diplomate français.

Ce financement de la France servira, entre autres, à la construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets, et à donner un appui aux structures de pré-collecte des déchets. La décharge finale actuelle située à Agoè-Nyivé, à la sortie-nord de Lomé, est bientôt à bout de

Centre d'enfouissement technique (CET).

L'avis a été lancé, fin août 2010, afin de confier à un prestataire la mission de réaliser les études d'implantation du future Centre d'enfouissement technique des déchets solides de la ville de Lomé. Trois sites avaient été pré-identifiés par les services techniques de la Mairie, dont un à Togblékopé (25 km au nord de Lomé). Il convenait au prestataire, d'après la municipalité, «de mener des études approfondies et comparatives afin de sélectionner le site qui présentera le meilleur rapport qualité-coût entre impératifs environnementaux et sociaux et contraintes économiques et techniques». La municipalité est

accréditées par la Mairie, a été dotée de tracteurs aux fins de transport des déchets des ménages jusqu'aux dépotoirs intermédiaires. Début août 2010, la municipalité de Lomé recevait sept de ces dépotoirs intermédiaires modernes à des endroits stratégiques de la capitale. Ils assurent la collecte des déchets et leur évacuation jusqu'à la décharge finale d'Agoè-Nyivé. Dans certains quartiers, les dépotoirs s'étendent très rapidement, au rythme de l'accroissement de la population, mais ils constituent souvent des soucis de santé pour les habitants de Lomé dont le nombre pourrait passer à 2,5 millions en 2025.

Transport aérien

Air France pour sauver Air Ivoire

Le président directeur général d'Air France, Jean-Cyril Spinetta a annoncé un plan de relance économique pour Air Ivoire, qui sera pilotée par sa compagnie. Au cours d'une rencontre, vers fin juillet, avec le président Alassane Ouattara à Abidjan, le patron d'Air France a assuré que sa compagnie participerait "dans les meilleurs délais" à la relance économique de Air Ivoire. Il a par ailleurs indiqué que le capital se partagerait entre l'Etat ivoirien (majoritaire), Air France (en tant que partenaire stratégique), et d'autres actionnaires privés. Pour lui, Air Ivoire s'activera, dans un premier temps, à développer un réseau inter-régional et ne se confrontera

pas à la concurrence d'Air France, mais bien au contraire, elle pourrait lui amener des passagers pour ses vols Abidjan-Paris qu'elle opère 6 fois par semaine. Cependant à terme, Air Ivoire pourrait se lancer sur des liaisons internationales.

La compagnie ivoirienne, criblée de dettes, a cloué au sol ses avions depuis plusieurs mois. Elle emploie 435 personnes. En tout début du mois de juillet dernier, ceux-ci avaient perçu deux mois d'arriérés de salaires - sur un total de 5 mois d'impayés. Le capital d'Air Ivoire est aujourd'hui détenu à 49,5% par l'Etat Ivoirien et 50,5% par le Groupe Atlantique, propriété de l'homme d'affaires Bernard Dossongui.

Tchad

La BAD met 7,5 milliards Cfa dans un projet d'infrastructures rurales et pastorales

Le conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (Bad) a approuvé, en juillet, le financement du projet d'infrastructures rurales, pastorales et de transhumance (PIRPT) au Tchad, pour un montant de 11,5 millions d'euros (environ 7,532 milliards de francs Cfa) dont 50% de prêt et 50% de dons. Le PIRPT sera mis en œuvre sur une durée de cinq ans (2011-2016). Ses activités concerneront la construction et l'aménagement de points d'eau pastoraux, de corridors de transit et de stationnement du bétail, mais aussi la gestion rationnelle des ressources pastorales et l'accès aux services sociaux de base pour les populations transhumantes.

Le projet couvrira les zones de séjour et de stationnement des transhumants dans onze régions du Tchad. Il aura des effets directs et indirects sur la population rurale de ces zones, soit près de 6,7 millions

d'habitants, dont 52% de femmes. Les principaux avantages attendus de la mise en œuvre du PIRPT sont : la réduction des conflits entre les transhumants et les agro-éleveurs sédentaires, l'amélioration de la productivité du cheptel de même que la réduction des pertes de récoltes du fait des destructions des champs par les animaux et, enfin, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour les transhumants.

L'élevage qui est le moyen de subsistance de près de 40% de la population tchadienne s'effectue à travers des systèmes pastoraux mobiles pour près de 80% du cheptel. Les interventions du projet contribueront à la sécurisation de la transhumance dans un contexte de sécheresse accrue et de pression foncière croissante, qui engendrent des conflits parfois meurtriers entre les transhumants et les agro-éleveurs sédentaires.

SANTÉ

Par Maurille Aféri

La peste porcine africaine

Que faire en cas de suspicion

En cas de suspicion de peste porcine classique (presque idem pour l'africaine), il convient tout d'abord de récolter les informations cliniques et épidémiologiques nécessaires pour l'étayer. Il faut ensuite procéder à une enquête épidémiologique initiale. Par ailleurs, après la visite d'élevage, le praticien doit :

- déclarer la suspicion,
- solliciter éventuellement une aide au diagnostic par un expert,
- valider la nature des prélèvements et leurs modalités d'envoi,
- préciser les mesures conservatoires à prendre sur l'élevage afin de limiter les risques de propagation de la maladie en prescrivant à l'éleveur :

de recenser les porcs de l'exploitation ; de séquestrer les porcs, dans l'attente des résultats de laboratoire ; d'interdire dans l'immédiat toute sortie ou toute entrée de personnes, d'animaux, de véhicules, de matériels ou de produits.

En quittant l'élevage, le praticien doit veiller à prendre des mesures d'hygiène : il ne doit

pas sortir de l'élevage avant d'avoir planifié avec la DDSV les mesures de désinfection à prendre. Selon les circonstances, il peut être recommandé de laisser ses vêtements de travail dans l'élevage, de désinfecter soigneusement ses bottes, de désinfecter les roues de son véhicule, puis de le conduire dans une station de lavage.

- Les foyers de peste porcine africaine notifiés en 2007 en Géorgie constituent la première manifestation de la maladie dans cette partie de l'Europe.

- Des épidémies sévères sont survenues au Brésil (1978-1981) et à Haïti (1978-1984).

- La peste porcine africaine est apparue en 1960 en Espagne, au Portugal et en Sardaigne. La maladie a été éradiquée au Portugal en 1993 et en Espagne en 1995, mais elle reste azootique en Sardaigne.

- Les foyers limités qui sont survenus en Belgique (1985) et aux Pays-Bas (1986) ont été éradiqués avec succès.

Sénégal

Développement touristique de Saint-Louis

Le Plan d'aménagement et de développement touristique durable pour la zone nord du Sénégal prévoit de faire de la région de Saint-Louis une destination touristique à part entière, grâce à la protection et à la mise en valeur de ses milieux naturels et patrimoniaux. Il vient de bénéficier de deux subventions de l'Agence française de développement (Afd) d'un total de 23,5 millions d'euros (soit 15,392 milliards de francs Cfa) pour le renforcement de capacités commerciales.

La mise en œuvre de ce plan bénéficiera de l'intervention de plusieurs collectivités locales françaises. Il s'agit d'augmenter l'attractivité de la ville de Saint-Louis et des parcs naturels de Djoudj et

de Guembeul, à travers une diversification et une amélioration de l'offre touristique et artisanale, la mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel et l'atténuation des nuisances et de l'insalubrité.

Le programme intègre l'amélioration des conditions des activités de la pêche, qui ont un rôle économique majeur mais qui contribuent à la dégradation de l'environnement urbain et à l'insalubrité. Il valorisera l'image de la ville et de sa région et favorisera la préservation du classement du site par l'Unesco, élément essentiel de son attractivité. Outre les impacts économiques, le programme aura un effet positif direct sur les conditions de vie des habitants et l'environnement local.

Adhésion du Togo au Protocole de Kingston

Renforcer les privilèges et immunités des fonctionnaires des fonds marins

Le 10 décembre 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer instituait l'Autorité internationale des fonds marins. Elle était appelée, entre autres, à accorder à cette dernière, par chaque Etat membre, des privilèges et immunités indispensables à la réalisation des objectifs qui lui sont assignés. Mais, dans la pratique, l'application a révélé des insuffisances, qui ont conduit les Nations Unies à élaborer le protocole devant accorder des privilèges et immunités additionnels à l'Autorité internationale des fonds marins, explique-t-on au ministère des Affaires étrangères et de la coopération. C'est ce protocole qui a fait l'objet d'examen et d'adoption en conseil des ministres le 3 août 2011.

Ce protocole adopté le 27 mars 1988 à Kingston, en Jamaïque, vise à assurer une bonne application des dispositions de la convention sur le droit de la mer, en vue d'assurer une protection optimale sur le plan juridique et matériel, aux fonctionnaires des Etats membres qui participent aux réunions organisées par l'autorité, indiquait le communiqué officiel du gouvernement. Elle leur garantit également une totale indépendance dans l'exercice de leurs fonctions durant toute la durée de leur mission. Ils jouissent de

l'immunité de juridiction pour leurs paroles, leurs écrits et tous les actes accomplis par eux, sauf renoncement express de l'Etat membre.

Sans préjuger de la possibilité que l'Autorité délivre ses propres documents de voyage, les Etats parties au protocole reconnaissent et acceptent les laissez-passer des Nations Unies délivrés aux fonctionnaires de l'Autorité. Lorsque des visas sont nécessaires, il est donné suite dans les meilleurs délais aux demandes déposées par des fonctionnaires de l'Autorité. Ceux-ci jouissent de l'immunité d'arrestation ou de détention pour les actes accomplis par eux en leur qualité officielle. Ils disposent du droit de faire usage de codes et de recevoir des documents ou de la correspondance par courrier ou par valise scellée. Ainsi que d'exemption d'inspection de leurs bagages personnels, à moins qu'il n'existe des motifs sérieux de croire que ceux-ci contiennent des articles qui ne sont pas destinés à un usage personnel ou des articles dont l'importation ou l'exportation est interdite par la législation ou soumise aux règlements de quarantaine de la partie concernée.

De toute évidence, le Protocole de Kingston fait du fonctionnaire de l'Autorité internationale des fonds marins un fonctionnaire d'un rang



Elliott Ohin, Ministre des Affaires étrangères

comparable aux missions diplomatiques accréditées auprès des gouvernements. «L'adhésion de notre pays à ce protocole permettra aux fonctionnaires togolais en mission pour le compte de l'Autorité de bénéficier des privilèges et immunités offerts aux fonctionnaires et représentants de cette institution», précise le communiqué du conseil des ministres. A l'occasion de leur première prise de fonctions dans un Etat partie, le fonctionnaire de l'Autorité jouit du droit d'importer en franchise son mobilier et ses effets. Il est exempté, pour lui-même, son conjoint et les membres de sa famille à sa charge, de toutes mesures restrictives relatives à l'immigration et de toutes formalités d'enregistrement des étrangers. En période de crises internationale, ils

jouissent des mêmes facilités de rapatriement que celles qui sont accordées aux agents diplomatiques.

Toutefois, le Protocole précise que les privilèges et immunités sont accordés aux fonctionnaires non pas pour des avantages personnels mais afin de garantir leur indépendance dans l'exercice des fonctions à remplir auprès de l'Autorité. Il confère au Secrétaire général de l'Autorité le droit et le devoir de lever l'immunité de tout fonctionnaire lorsque, à son avis, celle-ci empêcherait que justice soit faite. Quant au Secrétaire général, c'est l'Assemblée qui a qualité pour prononcer la levée des immunités. Il est fait obligation à l'Autorité de collaborer à tout moment avec les autorités compétente de ses membres en vue de faciliter la bonne administration de la justice, l'assurer l'observation des règlements de police et d'éviter tout abus auquel pourraient donner lieu les privilèges, immunités et facilités. Sans préjudice de leurs avantages, les fonctionnaires de l'Autorité sont tenus de respecter les lois et règlement du membre sur le territoire duquel ils se trouvent ou par où ils transitent au service de l'Autorité. En s'abstenant, bien entendu, de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce membre.

Lancement d'un appel à candidature pour le recrutement d'un DG

Les jours de Mawussi Kakatsi comptés à la tête de la CEET

(suite de la page 3)

réalisation des branchements, les dépannages, etc.). Il doit avoir en lui le dynamisme, l'animation, la motivation, l'écoute et le dialogue, l'autorité et la compétence, la détermination et la volonté. Il doit être titulaire d'un diplôme de 3^{ème} Cycle ou d'un diplôme d'Ingénieur, justifier d'une qualification pertinente en administration des entreprises, jouir d'une quinzaine d'années d'expériences professionnelles dont au moins une dizaine dans les fonctions de Direction dans une ou des sociétés de grande envergure. Les jours de l'actuel Directeur général Kakatsi Mawusi, successeur de l'actuel ministre de l'Energie, Noupokou Dammipi, après la parenthèse de l'intérim de Pedassou Kodjo, sont donc comptés.

Une opération de salubrité et de redressement en somme qui s'annonce à la CEET, à un moment où l'électrification tant urbaine que rurale est érigée en priorité par l'Exécutif. Mais surtout à un moment où les responsables sont fortement critiqués pour la gestion faite de la société. Mis à part les lourds impayés publics envers la

structure. En début d'année, pour sa contribution au budget 2011, il était dit que la Compagnie énergie électrique du Togo ne donnera finalement que 200 millions de francs Cfa, comme dans le budget 2010, c'est-à-dire un apport de -10%. Et les débats en Commission des finances de l'Assemblée notaient que la CEET a renoué avec des pertes colossales : sur deux ans, une perte cumulée de 5,775 milliards de francs Cfa. D'où, d'ores et déjà, l'appel envers les dirigeants pour la mise en place immédiate d'un programme de redressement de cette société afin d'éviter que les partenaires au développement, observant ces différentes pertes, ne redemandent au pays de procéder à nouveau à la privatisation de la structure.

Au niveau de l'Exécutif, l'élaboration du document de Politique nationale de l'énergie, dont l'échéance était fixée pour fin décembre 2010, a été repoussée pour décembre 2011. Cette situation s'explique par le retard accusé dans le processus de signature du contrat avec le consultant à cause de la suspension du processus de passation de marché.

FOOTBALL/ MATCH AMICAL/ NIGER-TOGO

Les Eperviers défient les Menas

Après la non confirmation du match Salvador-Togo, la Fédération Togolaise de Football s'est vite tournée vers le Niger pour décrocher un match amical pour ce 10 août. Pour cette confrontation que certains estiment plus à même à la portée des Eperviers, très peu de joueurs professionnels participeront à la rencontre.



Gilles Vevey

L'équipe qui est arrivée à Niamey depuis dimanche, comporte en tout et pour tout quatre joueurs évoluant en Europe, notamment les défenseurs Nibombé Daré sans club après sa pige de six mois en Allemagne, Mangoh Séna, Serge Akakpo de Celje (Slovénie) et le milieu défensif de Nîmes Amewou Komlan.

La cause de cette presque absence des professionnels est due au fait qu'après l'échec de Salvador-Togo, bien de cadres ont dé-

cliné l'invitation à se rendre à Niamey. A cela, il faut ajouter les difficultés qu'a eues le secrétariat de la Fédération pour trouver des places à bord des vols à destination de Niamey.

N'empêche, le staff technique a vite fait de se rabattre sur les joueurs locaux qui ont participé en mai dernier, au Nigeria, à la Coupe d'Afrique des Nations de L'UFOA qu'ils ont d'ailleurs remportée devant le Nigeria.

Du coup, ce sont les gardiens Mawugbé Atsu, N'Souhoho Messan, les défenseurs James

Loembé, Dadzie Kodjo, Ayara Samoudini, les milieux Ametepe Kodjo, Atakora Lalawelé, Ekpé Nathanael, Zoukenin L'Gnass et les attaquants Cyril Guedjé, Aguidi Fovi, Backer Aloenouvo, Segbefia Alikem, Kondo Arimiyaou qui ont décroché la timbale.

Mais le staff technique n'a pas totalement abandonné la possibilité de faire revenir Zakari Morou, Ouro-Akoriko Sadat et Womé Dové, tous trois évoluant en Afrique du Sud, sortis de la liste à cause des problèmes de vol entre l'Afrique du Sud et Lomé ou Niamey.

Beach Soccer/Seize clubs de Lomé s'affrontent à partir du 14 août 2011

Lomé va abriter un tournoi de Beach Soccer à partir de 14 août prochain. L'annonce a été faite vendredi par les promoteurs qui ont pour objectif de faire découvrir au public cette discipline différente du football à la plage, de par ses règles spécifiques et la dimension de l'aire de jeu.

Au cours de cette rencontre qui a servi à la fois au tirage au sort, les seize équipes de la Ligue Lomé Golfe engagées dans la compétition, ont été finalement réparties en groupe de quatre. Selon le verdict de cet exercice

auquel a assisté la presse, transparence oblige, on retrouve Gold Star, CIF Mazargues, Etecon FC, Red Star dans le groupe A. Le groupe B est l'affaire de Maracana FC, Lion de Tokoin, Aigles Verts et Goliath FC. Quand au groupe C, il est occupé par ASAG, Alliance FC, Akéklé FC et Marina FC. Alors que le dernier groupe est constitué de Focon FC, Diamond Star, Nahada et Dragon FC.

Le vainqueur devra partir avec une somme de 250.000 Fcfa et une coupe, même récompense

pratiquement pour l'équipe Fair-Play. Quand au finaliste, il devra empocher 150.000 Fcfa, alors que les demi-finalistes se contenteront de 100.000 Fcfa, les quarts finalistes 75.000 Fcfa et les malheureux du premier tour 35.000 Fcfa.

Par ailleurs, un prix de meilleur joueur, dont le lauréat sera déterminé par les hommes de médias, une coupe et des équipements viendra récompenser le joueur qui aura fait étalage de tout son talent durant la compétition.

Football/Mourinho ferme les portes du mercato

Le show Mourinho est de retour ! L'impayable entraîneur portugais a repris place au centre du cirque médiatique, et ce avant même le début de la saison de Liga. Grand manitou de la communication, il n'a guère apprécié voir les journalistes espagnols titrer sur le fait qu'il réclamait de nouveaux joueurs. En réalité, comme il l'a expliqué en conférence de presse en Chine en marge du dernier match de préparation du Real Madrid, il a juste précisé que son effectif était réduit selon ses souhaits.

José Mourinho a donc eu l'occasion de faire le spectacle grâce à un journaliste anglais qui lui a permis d'éclaircir sa pensée, mais aussi la fin du mercato merengue. Alors que la presse madrilène n'en finit plus d'évoquer le cas Neymar, Mourinho



a bien fait comprendre que les portes du marché des transferts s'étaient déjà refermées pour lui. Cependant, Marca affirme dans son édition du jour que le jeune attaquant brésilien rejoindra la Casa Blanca le 20 décembre prochain...

A une semaine du match aller de

la Supercoupe d'Espagne face au FC Barcelone, l'entraîneur du Real Madrid est en tout cas fin prêt à repartir au combat... médiatique. Cela annonce d'ores et déjà de belles passes d'armes avec Pep Guardiola. Reste à savoir si cette saison, Mourinho gagnera aussi sur le pré.



agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbain à haute intensité de Main d'Oeuvre

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°005/UEMOA/AGETUR-TOGO/2001

Date: 08 août 2011

Appel d'Offres: N°005/AGETUR-TOGO/2011

Objet de l'Appel d'Offres: Stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé au Togo

Financement: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Nom du Projet: Protection du littoral d'Aného

1. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son Programme Economique Régional (PER), a décidé d'appuyer la République Togolaise, pour la mise en œuvre de son Programme de lutte contre l'érosion côtière en vue de la protection des infrastructures socio-économiques au profit des populations riveraines.

2. L'UEMOA, en accord avec la République Togolaise, a désigné l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO), comme Maître d'Ouvrage Délégué pour la mise en œuvre de ce projet au TOGO. L'AGETUR-TOGO invite, par le présent Appel d'Offres international, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé pour la stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé au Togo.

Le délai contractuel est de 9 mois, à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des travaux.

3. Les soumissionnaires intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'offres international à l'AGETUR-TOGO, sise au 1 337 Boulevard Jean Paul II, Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax. : (228) 22 26 46 53 à Lomé au Togo, à partir du lundi 08 août 2011, les jours ouvrables entre 8 heures et 17 heures TU.

4. Les critères minima de qualification auxquels les soumissionnaires doivent satisfaire sont donnés ci-après, étant entendu que ces critères sont détaillés dans les

Instructions aux Soumissionnaires. Ces critères sont :

Sur le plan technique :

- avoir obtenu, après évaluation de l'offre technique, une note technique supérieure ou égale à soixante dix (70) points sur cent (100) ;
- justifier de la capacité de mise à disposition du chantier, des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

Sur le plan financier :

- justifier d'un chiffre d'affaires moyen toutes taxes comprises au cours des cinq (5) dernières années (2006 à 2010) en matière de travaux de la nature de ceux envisagés, supérieur ou égal à une fois le montant toutes taxes comprises de son offre ;

- justifier de liquidités et/ou des facilités de crédit couvrant un montant minimum de six cent millions (600 000 000) de francs CFA.

La marge de préférence au bénéfice des entreprises ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

5. Le Dossier d'Appel d'offres international pourra être acheté par les candidats, moyennant paiement d'un montant non remboursable de Trois Cent Mille (300 000) francs CFA, à partir du lundi 08 août 2011. Les modes de paiement seront faits en espèces ou sur virement bancaire au compte N° T0024 01030 006399000158 ouvert aux guichets de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTIC), sise au

169, Boulevard du 13 janvier, B.P. : 333 - Lomé - TOGO. Le dossier peut être retiré au service ci-dessus mentionné ou expédié par courrier électronique pour les candidats étrangers.

6. Toutes les offres doivent être déposées dans la salle de réunion de l'AGETUR- TOGO à Lomé, le **mercredi 21 septembre 2011**, à **9 heures TU** au plus tard. Aucune soumission ne sera reçue en dehors de cette période. Les dépôts électroniques ne seront pas admis.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **mercredi 21 septembre 2011**, à **9 heures TU**, dans la salle de réunion de l'AGETUR- TOGO, sise au 1 337 Boulevard Jean Paul II, Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax. : (228) 22 26 46 53 – Lomé-TOGO.

8. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de soixante millions (60 000 000) de francs CFA.

9. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

AGETUR-TOGO

1 337 Boulevard Jean Paul II

Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84

Fax. : (228) 22 26 46 53

Email : ageturtogo@yahoo.fr

LOME – TOGO

La Direction Générale

Accidents de la circulation

A quand la fin de ce phénomène sur nos routes

Etonam Sossou

Les accidents de la circulation constituant un véritable fléau qui gangrène le monde-entier sont dus à divers facteurs: Il y a d'abord les causes liées à l'être humain, il s'agit de l'excès de vitesse, du non-respect des panneaux et des feux de signalisation, de la conduite en état d'ivresse et de l'intolérance de certains conducteurs.

Viennent ensuite les causes liées à l'état mécanique des véhicules, y compris les deux roues: le dispositif de freinage, l'état des pneumatiques, etc. Et, enfin, il y a les causes liées à la réglementation: l'état des routes, l'absence de panneaux de signalisation, le dysfonctionnement des feux optiques, etc.

Dans les agglomérations, les usagers méprisent surtout la vitesse maximale autorisée, alors que l'état mécanique des véhicules ne répond plus aux normes de sécurité à cause du vieillissement des véhicules.

Souvent, lorsque les usagers ont la priorité, ils sont intolérants pour céder le passage et permettre la fluidité de la circulation. Il y a également la non observance de la distance de sécurité qui est d'au moins 5 mètres entre les véhicules; le non respect des passages pour piétons, aussi bien par les conducteurs qui sont sensés les connaître, que par les piétons dont la majorité ignore la signification.

En effet, pour beaucoup de

piétons, ces traits blancs verticaux ne sont là que pour embellir la chaussée; quant aux conducteurs, rares sont ceux qui s'arrêtent à leur niveau pour laisser passer un piéton. L'existence, sur quasiment toutes les routes, de pousse-pousse, charrettes et brouettes en ajoute dans la croissance du nombre d'accidents. Parmi les facteurs d'accidents, on peut noter aussi les cortèges de mariages qui violent ostentatoirement le code de la route, alors même qu'ils sont soumis à une réglementation. Pourtant, il existe un certain nombre de mesures réglementaires prises par les autorités compétentes pour garantir la sécurité routière, notamment le code de la route et certains arrêtés ministériels.

Il faut noter également le rôle préventif de la Police routière visible sur les carrefours, et qui est chargée de réguler le trafic routier en cas de nécessité. Dans ce cadre il a été créé le Service des Transports Routiers avec entre autres objectifs d'étudier et d'analyser les causes des accidents de la circulation et du non-respect de la réglementation en vigueur; d'informer et de sensibiliser le public sur les problèmes de la sécurité routière; de préparer des campagnes d'information périodiques, particulièrement à travers les médias, sur les problèmes les plus cruciaux; d'informer et de sensibiliser les transporteurs sur l'évolution de la législation du transport routier; d'étudier toute



mesure ou action susceptible de contribuer à l'efficacité, la célérité et l'allègement du contrôle du transport routier.

C'est ainsi que des mesures ont été prises parmi lesquelles on peut citer la réforme du système de formation et d'évaluation des candidats au permis de conduire; l'extension de la visite technique périodique de sécurité aux voitures particulières et l'équipement des centres de contrôle technique en matériel moderne, etc.

Cette préoccupation de réduire les accidents de la route est également manifeste au niveau international. Car selon une étude des Nations Unies établie en 2005, si la tendance du moment se poursuit, le nombre des tués et des blessés sur les routes du monde augmenterait de 60% entre 2000 et 2020. Ce qui a amené l'Assemblée générale à adopter, le 26 octobre 2005, à l'unanimité, une

résolution sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale. Car, pour les experts, l'accident de la route n'étant pas une fatalité, il existe des solutions et un grand nombre d'interventions efficaces.

Le ton a été donné avec l'institution d'une Semaine des

Nations Unies pour la Sécurité routière dont la première édition s'est déroulée du 23 au 29 avril 2007. Cette Semaine visait à informer sur les conséquences sociales et le coût des accidents de la circulation en soulignant les risques courus par les jeunes usagers, et à promouvoir des activités autour des thèmes essentiels, en particulier la conduite en état d'ébriété, l'excès de vitesse, le port de casque et de la ceinture de sécurité, ainsi que les questions relatives aux infrastructures.

Le plus important est que cette semaine avait été consacrée aux jeunes usagers de la route, parce qu'ils constituent le groupe le plus exposé aux décès, aux traumatismes et aux handicaps provoqués par les accidents de la circulation. En effet, dans le monde entier, les jeunes sont les plus

impliqués dans les accidents de la route, relèvent les Nations Unies qui soulignent que la tranche d'âge des 18-24 ans représente environ 10% de la population mondiale et 25% des tués dans des accidents.

Cette implication du système des Nations Unies et des Organisations Internationales, l'engagement pris par les ministres africains chargés des Transports et des Infrastructures, le 6 avril 2005 en Ethiopie, à réduire de 50% le taux des accidents mortels d'ici 2015 conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, constituent une grande avancée dans la lutte contre l'insécurité routière.

Mais beaucoup reste encore à faire, car la petite accalmie constatée suite aux mesures prises s'est estompée et le nombre des accidents est monté en flèche entre 2009-début 2010

A titre de récompense

Les meilleurs élèves au BEPC sont en colonie à Notsè

Aujourd'hui, il est important de promouvoir l'excellence. Dans cette optique, le ministère en charge du développement à la base a organisé pour la deuxième fois consécutive une colonie de vacance pour



Sidémého Tomégah, Ministre du Développement à la base

occuper les élèves ayant obtenu les meilleures moyennes au BEPC, à Notsè -95km au nord de Lomé-Ainsi, pendant dix jours, les estivants regroupés en ateliers de formation s'initient à l'art plastique, à la préparation de savon liquide, au tricotage, au bricolage ou encore à la décoration de tapettes.

Dans le cadre d'une visite aux estivants, le 05 août dernier, le ministre du développement à la base, Victoire Dogbé-Tomégah, était accompagnée de ses collègues de la planification et du développement, de l'enseignement primaire et secondaire, et du sport et des loisirs. Les ministres ont largement discutés avec les vacanciers sur des

problèmes relatifs au monde de l'éducation.

«Par cette initiative je mets suffisamment mes vacances à profit», se réjouit Mlle Madjoulba Bémine Mathilde, 14 ans, première au BEPC sur le plan national avec une moyenne de 19,43.

Créé en octobre 2008, le ministère du développement à la base a pour mission notamment d'impulser la dynamique nécessaire pour promouvoir et soutenir le

développement harmonieux des communautés de base et de mettre en œuvre, les plans stratégiques de développement communautaire sur la base du cadre de référence des priorités nationales, régionales et locales. Très active, la politique de développement à la base a permis de poser ces trois dernières années, plusieurs actions en direction des populations à la base, afin qu'elles puissent également participer à la création de la richesse nationale.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°136 DE LOTO KADOO DU 29 JUILLET 2011

Ce vendredi 05 août 2011, nous assistons au tirage N°137 de LOTO KADOO et conformément aux règles de Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement avec bonus, car les deux précédents tirages sont effectués sans bonus.

Lors du tirage de vendredi dernier, plusieurs parieurs ont eu le bonheur de gagner des lots intermédiaires et des gros lots dans tout le pays.

A LOME l'opérateur 3049 a enregistré un lot de 750.000F CFA gagné par un parieur après avoir misé 300F CFA.

Multipliez vos chances de gagner des gros lots, en achetant à 200F CFA les tickets à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant. Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

- 500.000F CFA
- Un voyage par avion et un séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire
- Vous pourrez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le 30 Septembre 2011, des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°137 de Loto Kadoo du Vendredi 05 Août 2011

Numéro de base

27

21

01

13

09

Numéros bonus

46

65

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 547 de Lotto Diamant du lundi 08 Août 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**